



FICHE 21 BRANCHEMENT

SAVIEZ-VOUS QUE...



Tout propriétaire ou occupant qui installe, désaffecte, reconstruit ou allonge un branchement d'aqueduc ou d'égout privé ou qui raccorde une nouvelle canalisation au branchement d'aqueduc ou d'égout privé existant, doit obtenir au préalable de la Municipalité un permis de branchement à l'aqueduc et à l'égout.

Pour les détails de la construction de votre branchement, nous vous invitons à partager avec votre plombier, le lien internet suivant du [Règlement numéro 777 relatif aux branchements à l'aqueduc et égouts](#).

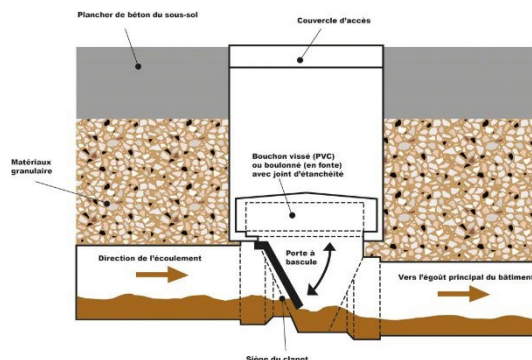
POTEAU DE SERVICE



Le poteau de service, qui est la propriété de la Municipalité est la jonction entre le réseau municipal et votre partie privée d'alimentation en eau. Vous devez communiquer auprès de la Municipalité pour toute demande de fermeture ou d'ouverture d'eau. De plus, il est de la responsabilité de la Municipalité d'en faire l'entretien. Pour ce faire, vous devez maintenir un dégagement d'un mètre à cette valve en tout temps. Dans la mesure que la hauteur du poteau de service n'est pas conforme, le citoyen peut contacter le service de la voirie pour qu'il procède à un ajustement.

CLAPET ANTI-RETOUR

Un clapet anti-retour doit obligatoirement être installé sur tout branchement horizontal qui reçoit des eaux sanitaires et qui est situé en deçà du niveau fini de la rue où est raccordé le branchement d'égout privé. Vous devez avoir accès à ce dernier afin d'entretenir votre installation.



Source : Ville de Sherbrooke

VOUS DÉSIREZ ÉVITER UN REFOULEMENT D'ÉGOUT? L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION EST LA CLÉ DU SUCCÈS!

Malgré les interventions de la Municipalité, un refolement d'égout peut subvenir et sera, si votre clapet n'est pas adéquatement fonctionnel, non contrôlé. Donc, pour éviter tout refolement dans votre propriété, l'entretien des clapets anti-retour doit être effectué idéalement une fois par année, de préférence en début d'été, afin de s'assurer qu'aucun débris ne se soit logé dans le clapet ou à sa charnière, entravant ainsi son bon fonctionnement ou l'étanchéité du dispositif.



FICHE 21

BRANCHEMENT

COMMENT NETTOYER UN CLAPET HORIZONTAL

Attention, pour des raisons de santé, portez des gants et un masque!

- a. Dans le cas où le couvercle du clapet en fonte est boulonné, demandez de préférence au plombier de faire l'entretien.
- b. Sinon, voici les quelques étapes à suivre pour avoir un clapet fonctionnel :
 1. Enlevez le couvercle;
 2. Retirez la porte à bascule (clapet) pour la nettoyer et vérifier l'état du joint de caoutchouc. Remplacez la porte au besoin;
 3. Nettoyez la charnière. Elle doit être libre de tout débris afin de ne pas nuire au fonctionnement du clapet;
 4. Réinstallez le clapet dans le bon sens en vous assurant qu'aucune obstruction n'empêche son mouvement de bascule;
 5. Remplacez le couvercle et s'il est altéré, veuillez le changer.

EXIGENCES GÉNÉRALES

TYPE DE TUYAUTERIE ET MATÉRIAUX UTILISÉS

Un branchement d'aqueduc ou d'égout privé doit être construit avec des tuyaux neufs qui comportent l'inscription du diamètre et le matériau de composition sur ce dernier.

RÉDUCTEUR DE PRESSION

Tout bâtiment devra être muni d'une vanne de réduction de pression à action directe conforme à la norme CSA-B356 et ajustée de sorte que la pression maximale soit de 480 Kpa (70 lbs/po²) à l'entrée du bâtiment. Un manomètre devra être installé à la sortie du réducteur de pression afin de pouvoir vérifier en tout temps son bon fonctionnement.

RACCORDEMENTS CROISÉS

L'utilisation d'un système d'aqueduc privé alimenté par une eau souterraine ne doit en aucun temps permettre un lien direct ou indirect avec un branchement à l'aqueduc privé afin d'éviter tout risque de contamination. Certaines exigences peuvent être applicables, voir règlement.

POMPES DE SURPRESSION

Il est strictement interdit à tout propriétaire d'installer une pompe de surpression aspirant l'eau directement du réseau d'aqueduc municipal. Vous désirez surpresser l'eau potable? Installez-vous un bassin de transition!

BRANCHEMENT GRAVITAIRE

Le profil d'un branchement doit être le plus continu possible et avoir une pente un minimum de 2 %. Il est interdit d'employer un raccord à angle de plus de 22,5 degrés dans les plans verticaux et horizontaux. Des raccords à angle doivent être installés au besoin sur le branchement pour qu'il ait, à la limite de l'emprise de rue, une profondeur minimale de 2 mètres sous le terrain fini, si la profondeur de la conduite d'égout principale le permet. Vous ne pourrez respecter la profondeur selon votre professionnel? Communiquez auprès du responsable de votre dossier à la Municipalité afin d'évaluer votre dossier dans le but d'isoler la conduite contre le gel.

REGARD D'ÉGOUT REQUIS

Pour un branchement d'égout privé d'une longueur de 50 mètres ou plus, un regard d'égout d'au moins 750 mm de diamètre sera construit par la Municipalité, et ce, aux frais du propriétaire. Le propriétaire devra faire installer sur son terrain autant de regards que requis pour que la distance entre deux regards pourvu qu'il n'excède pas 100 mètres. Un regard d'égout doit être installé sur un branchement d'égout privé à tout changement de direction de plus de 22,5 degrés dans les plans verticaux et horizontaux et à tout point de raccordement avec un autre branchement d'égout privé. Un regard est aussi exigé à la ligne de propriété



FICHE 21 BRANCHEMENT

DOCUMENTS À FOURNIR



[FAITES VOTRE DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE EN CLIQUANT ICI!](#)



- La demande dûment remplie en ligne;
- Procuration si requise (Voir fiche # 43);
- Plan d'implantation à l'échelle de la résidence, et toute autre structure présente sur le terrain. Le tout, identifiant les distances séparatrices de chaque élément ainsi que des limites de la propriété. Votre certificat de localisation peut être un document de référence pour effectuer vos plans si le bâtiment est existant.
- Payer la facture lorsque requis.